Vol. XXXVIIII | Saint-Boniface, Manitoba, 18 Mai 1910. | No. 28

ABONNEMENT
Canada ... $1.00 par année
Etats-Unis ... 1.00 "
Etranger ... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne ... 12 cents
Chaque insertion subséquente ... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et décès seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la ... ET INTERNATIONALE 42, rue de ..., à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA
JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

LES PIGEONS

Il a plu. L'horizon luit comme une faucille.
Nous gonflons le col tendre où le printemps vacille,
Les enfants, à la fois, se sentent forts et las,
Et nous avons déjà la couleur des lilas.
Nous remuons, mêlés à tous les bons augures,
Les jours vont devenir beaux comme des figures,
Et nous, nous volerons en cercle dans l'air blond,
Où nous descendrons boire à la vasque, et selon
L'heure, et notre plaisir, et la brise incertaine,
Nous allons couronner le ciel ou la fontaine.
L'air est douillet; les soirs nous rendent les couleurs.
Les jardiniers terreux ont les bras pleins de fleurs;
Et, gorgés d'une goutte d'eau, chargés d'extases,
Nous ajoutons la vie aux anses des beaux vases.
Nous sommes les pigeons écumeux: nos flocons
Vont blanchir en Juillet le ciel des jours féconds.
Nous sommes, quand la route au milieu des blés nage,
Les pigeons nuagers de l'azur sans nuage;
Alors, tout s'engourdit dans un repos fervent;
On voit les bonnes gens qui parlent du bon vent.
Nous roucoulons; la plainte exquise vous pénètre,
O vergers où se pend le soleil, la fenêtre
S'ouvre au bruit, le foyer déshérité l'entend;
Quelque femme peut-être en a le coeur battant,
En cherchant des rubans dans l'armoire massive;
Et la fille qui tord ses bras à la lessive
Sent le calme sanglot de l'été dans nos voix,
Lorsque l'après midi nous chauffe sur les toits.
Puis, nous montons; on voit chaque pièce de terre
D'en haut, et, sur les prés que la chaleur altère,
Nous, présidant aux jours bienheureux et brûlants,
Nous planons sans bouger comme des cerfs-volants.

ABEL BONNARD.

Le Panier de Fleurs

Il est charmant de recevoir un panier de fleurs; j'avoue avec ingénuité que c'est un des plaisirs de la vie. Comme un enfant en face du carton contenant la poupée neuve, j'éprouve une curiosité indécise et passionnée. Une poupée!... Mais quelle poupée?... Des fleurs!... Mais quelles fleurs? O fleurs! présent toujours renouvelé, don prodigue et gracieux des saisons changeantes, n'êtes-vous pas les plus sûres et les plus chères délices de l'existence quotidienne? O fleurs! n'êtes-vous pas des amies muettes et merveilleuses qui, pour mieux nous plaire et mieux nous surprendre, ne mettent jamais les mêmes robes, n'exalent jamais les mêmes parfums et revêtent les costumes les plus divers, les plus capricieux et les plus inattendus, du plus rustique au plus somptueux, du plus simple au plus étrange?

Il me plaît tant de recevoir un panier de fleurs, que j'en reçois aussi dans mes rêves. Mais ce rêve, toujours le même, est toujours décevant et triste. Le panier clissé, qu'alourdit à peine le poids mol et allongé des fleurs couchées, me parait dans ce songe aussi mystérieux que le coffret de Pandore. Je l'ouvre avec hésitation et comme si cela m'était défendu. Mais alors, au lieu d'y trouver, étendues sur un lit verdoyant toutes les fleurs dont la saison pare les jardins et les prairies, je vois s'en échapper un vol confus de corolles ailées et rapides, ressemblant à des papillons colorés, à des libellules bruissantes, à des oiseaux au plumage doux, mais



fleurs quand même. Et dans un palpitement de pétales duveteux, poudroyants ou nacrés, tout mon bouquet s'envole et me fuit sans que je puisse même le suivre des yeux. Et je ne trouve au fond du panier désert qu'un ou deux poignées de roses mortes, racornies et desséchées, mais dont le parfum est si puissant et si délicieux qu'il m'éveille. Ainsi que Pandore garda l'espérance au fond du coffret mythologique, moi je ne trouve, au fond de la corbeille décevante, que le souvenir.

Printemps est ressuscité! Chaque année, il renaît ainsi. Le printemps réveillé, soulève alors ses paupières, et toutes les petites fleurs qui s'entr'ouvrent nous regardent avec les yeux du printemps. Cependant, à cette époque d'universel renouveau, je ne me sens jamais plus triste. Une inconsolable mélancolie étreint mon cœur à la pensée de tout ce qui meurt en nous, de tous ceux qui meurent autour de nous et que le printemps prochain ne nous ramènera pas avec ses floraisons nouvelles. L'éternité des saisons et des choses et leurs immuables transformations nous font comprendre que l'humanité est ce qui change et disparaît le plus irrévocablement. Il y aura toujours de jeunes visages au monde... mais ils ne seront pas exactement pareils à ceux-là qui se sont effacés pour toujours, et aucun être n'est absolument semblable à un autre être, physiquement, sentimentalement, spirituellement. Tandis que les renoncules de cette année sont vraiment les mêmes renoncules des printemps de jadis. Quand je serai vieille—si je vieillis—je pourrai arranger et grouper dans des verres transparents, comme aujourd'hui des touffes de renoncules; mon visage sera plus plissé et plus chiffonné, mon bonnet plus tuyauté que leurs corolles. Ce seront les mêmes fleurs... Ce sera le même printemps... Mais moi je ne serai plus la même, et malgré la fidélité consolatrice des bouquets, qui nous accompagnent tout le long des jours, il ne me restera plus de la vie et de tout son panier de fleurs, comme dans mon rêve, que les souvenirs d'autrefois, pétales odorants de roses desséchées...

GERARD D'HOUVILLE.

Condoléances

Proposé par l'Echevin Lachance, secondé par l'Echevin Bailey:

Que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a appris avec un profond regret la mort du Docteur J. H. O. Lambert, coroner et officier de santé de la Cité.

Que le Conseil désire exprimer sa vive reconnaissance des longs et précieux services rendus à la ville et à la population en cette qualité de fonctionnaire

Que le Conseil se rappelle aussi que feu M. le Docteur Lambert fut un ancien conseiller de la ville et qu'il prit toujours un intérêt marqué dans tout ce qui était de nature à promouvoir l'avancement et le progrès de nos affaires civiques.

Qu'en conséquence le conseil veut s'associer officiellement au deuil de Mme Lambert et la famille et il les prie de croire à sa vive sympathie.

Le Manitoba est en avant

Manitoba a 6,019,200 acres de surface d'eau, ce qui donne aux terrains les plus grands avantages au point de vue des récoltes: l'égout et l'arrosage.

Il y a encore 25,000,000 d'acres inoccupés.

La population de la Province en 1901 était de 225,211. Elle est maintenant d'environ 500,000 ce qui est un Progrès plus que satisfaisant.

La production du blé, de l'avoine et de l'orge se chiffrait en 1901 de 90,367,085 minots; en 5 ans elle a augmenté à 129,475,943 minots.

Winnipeg, en 1901, avait une population de 42,240. Maintenant elle possède environ 150,000 âmes, ce qui veut dire qu'elle a quadruplé en huit ans. L'évaluation de Winnipeg était, en 1901, de $26,405,770; elle se chiffre maintenant à $111106, 390. Elle a donc triplé en sept ans.

Nous avons toutes les facilités de transport. Quatre transcontinentaux, complétés ou en voie de construction passent par Winnipeg et on compte dans la province près de 4,000 milles de chemins de fer terminés.

Manitoba est la partie du globe qui a progressé le plus rapidement au point de vue de l'agriculture et du commerce. C'est la place où l'on peut s'établir sans risque et placer des capitaux car c'est la place où l'on obtient les meilleurs revenus pour notre travail ou notre argent.

Pour renseignements, veuillez vous adresser à

JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS. BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
A. A. C. LaRIVIÈRE, 22 Bâtisse de l'Alliance, Montréal, Québec.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration,
Winnipeg, Manitoba.

Le Manitoba

MERCREDI, 18 MAI 1910



PROCLAMATION

Le conseil de la Cité de Saint-Boniface ayant déclaré l'après-midi de vendredi prochain, le 20 mai, demi-congé civique, à l'occasion des obsèque de feu Sa Majesté Edouard VII, roi d'Angleterre.

Je, Joseph A. F. Bleau, maire, proclame l'apres-midi de vendredi le 20 mai demi-congé civique. Et j'invite tous les bons citoyens à suspendre généralement les affaires.

Donné sous ma signature, dans la cité de Saint-Boniface, ce dix-septième jour de mai 1910.

Dieu Sauve le Roi!

J. A. F. Bleau
MAIRE

La question de l'Université

Malgré sa coquetterie de littérateur impeccable et précis, le professeur Osborne reconnaîtra que sa résolution concernant l'Université prête délibérément à l'ambiguité.

Cette résolution demande "l'établissement d'une université *provinciale*, convenablement *supportée* par la province, et offrant à toutes les classes un système *avancé et progressif* de haute éducation."

L'Université de Manitoba, telle qu'elle est actuellement constituée, peut légitimement se réclamer de ces qualités. Elle est *provinciale*, en ce sens qu'elle est la seule université de la province et qu'elle a seule compétence à conférer des diplômes pour les professions libérales et les métiers qui relèvent de l'enseignement supérieur. Elle est *supportée* par la province en ce sens que la Législature lui a donné des pouvoir spéciaux et que le gouvernement lui accorde l'aide des deniers publics. Elle offre à toutes les classes un programme d'études, qu'on pourrait sans doute modifier suivant ses inclinations particulières et la conception qu'on a des fins ultimes aussi bien qu'immédiates de l'éducation, mais qui porte incontestablement sur les branches essentielles des arts et des sciences.

C'est une institution à laquelle il faudra ajouter ou retrancher avec la marche du temps, mais qui, pour être véritablement efficace, pour faire justice à tout le monde, pour remplir impartialement son noble rôle, doit conserver la liberté de mouvement qui lui a été reconnue dès son origine. Entrant dans le plan général du gouvernement, qui est de former de bons citoyens et de faire marcher harmonieusement toute la société, elle doit être subventionnée et protégée par l'Etat, mais l'Etat commettrait une erreur profonde en l'exposant au contact de la passion politique ou aux entreprises de doctrinaires souvent remplis de préjugés.

Or, M. Osborne se charge de nous expliquer que sa résolution a un tout autre sens que celui qu'on lui attribue en langage courant. Pour lui, une université *provinciale, convenablement supportée par la province*, cela signifie, net et sec, une *université entièrement controlée par le gouvernement*.

Avec une touchante droiture, la feuille française de Winnipeg a délibérément équivoqué sur les mots et a feint de ne pas apercevoir la distinction que nous faisions entre *une université unique* pour la province et une université *contrôlée par le gouvernement*.

Sans s'y commettre définitivement, parceque les circonstances peuvent changer, le *Manitoba* accepte assez volontiers le principe d'une université unique; mais il s'oppose au contrôle immédiat et exclusif de l'Etat sur l'enseignement et sur l'administration interne de l'Université.

M. Osborne a beau essayé de se payer la tête de son public, il est inexact que les universités d'Etat soient la majorité. La plupart des grandes universités, en Angleterre et en Amérique surtout, sont des corporations indépendantes, aidées, mais non pas encarcannées par les gouvernements. On a reconnu que le système est dangereux; chacun son métier, voyez-vous.

Les professeurs des universités sont des savants, des experts, des *techniciens*, chacun dans leur sphère; ils refuseront toujours de soumettre leur enseignement aux fantaisies de corps législatifs ou administratifs, la plupart du temps inhabiles à discuter un programme d'études. On ne voit pas bien, par exemple, des hommes comme M. Norris, comme D. A. Ross, comme M. Chevrier, suggérer un système de philosophie, une méthode de géométrie, un auteur de physique, un genre de littérature. Et même après ce choix de matières, quel serait celui, parmi ceux que nous avons nommés, qui serait capable de faire les proportions entre ces sciences, d'équilibrer les doses, de donner à l'étudiant la juste mesure de ce qu'il lui faut dans chaque branche!

La résolution Osborne, si elle passait dans nos statuts, mettrait tout le corps enseignant de l'Université de Manitoba sous la dépendance absolue du gouvernement, sous la férule, par conséquent, d'un ministre. Un seul homme aurait, en définitive, la direction des hautes études; il déciderait des programmes à sa guise, selon ses vues, selon sa propre éducation, souvent selon ses ambitions, ouvertes ou secrètes, quelquefois selon son fanatisme.

Voyez comme ce serait beau sous un homme de la trempe et de la largeur de pensées du professeur Osborne!

• • •

L'argument, le dada, l'atout suprême de ces doctes messieurs c'est de donner à toutes les dénominations religieuses et à toutes les catégories d'incroyants le libre accès de l'Université.

Or, les règlements et le programme actuels de l'Université sont assez larges, *assez avancés*, assez *progressifs* pour assurer cette latitude aux opinions, positives ou négatives. La section 31 de l'Acte de l'Université de Manitoba statue, spécifiquement, qu'aucune épreuve basée sur une croyance religieuse ne sera exigée de l'élève.

L'Université est donc non-confessionnelle, en ce sens qu'aucune église particulière ne peut y introduire sa doctrine comme matière d'enseignement. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de prosélytisme religieux, pas de catéchisme, si vous voulez, au sein de l'Université.

Mais que le programme comporte des auteurs de littérature chrétiens, qu'on y enseigne la philosophie chrétienne, qu'on y déclare par des paroles et par des actes l'existence de Dieu, sa puissance, sa bonté, sa splendeur, nous devons tous nous en féliciter. Si le professeur Osborne trouve qu'on commet une indélicatesse, une injustice aux non-croyants qui seraient tentés de fréquenter l'Université, nous disons qu'il commet une monstruosité.

• • •

Sans parler des inconvénients cités plus haut, une université d'Etat comme celle que suggère le professeur Osborne serait une création inutile; ce serait une réduplication— très inférieure— des collèges actuels, au prix d'un déboursé énorme.

Ce serait, sans bénéfice pour personne, une injustice flagrante aux collèges, auxquels on enlèverait des élèves; dont les dépenses ne s'allègeraient pas; qu'on taxerait à nouveau, comme les autres contribuables, pour l'entretien du collège éléphant de l'Etat.

Or, les collèges, qui ont rendu des services, et qui ont des droits, sont bien nécessaires. En dehors des programmes universitaires, en dehors des sciences professionnelles et des hautes études primaires, ces collèges s'occupent de la formation générale de la jeunesse. Il leur est interdit de faire peser sur le programme officiel l'enseignement religieux de leurs dénominations respectives, mais à part les matières de concours, ils enseignent aussi autre chose: ils enseignent la morale, les principes fondamentaux du christianisme, le patriotisme, la loyauté, l'honnêteté, autant de choses que l'Université neutre de M. Osborne négligerait et qui sont pourtant souverainement importantes puisqu'elles forment le caractère du jeune homme, en font un citoyen probe et l'orientent vers les fins inéluctables de l'au-delà.

Avouez que cela vaut la peine qu'on y songe!

De quel droit ferait-on perdre à toute une génération, par un enseignement supérieur *neutre*, la foi chrétienne que des parents chrétiens leur aurait inculquée dans de bas âge, et, plus tard, au prix de lourds sacrifices, dans des écoles confessionnelles? Posez cette simple question aux catholiques de Winnipeg!

Ce souci de M. Osborne de ménager les susceptibilités de ceux qui ne croient pas est vraiment désarçonnant lorsqu'on met en regard son indifférence des susceptibilités de ceux qui croient. Si les athées ont droit d'être supportés par l'Etat, pourquoi refuser ce même droit aux chrétiens, qui sont du reste l'immense majorité?

Car nous ne parlons pas ici pour nous seuls. Nous parlons comme parlent la majorité des protestants. Et c'est notre conviction profonde que catholiques et protestants réclament encore en ce pays l'enseignement religieux de la jeunesse.

Non! Ce qu'on veut, ce n'est pas le progrès véritable de l'enseignement, ce n'est pas la mise à portée de tous des programmes, c'est—comme *but* et non pas seulement comme contingence utile— la neutralisation de la haute éducation, comme on a neutralisé l'enseignement primaire. On suit un plan de déchristianisation. M. Osborne est l'héritier de cette triste succession. M. Norris, qui n'y connait rien, le suit comme un mouton en laisse.

M. Chevrier gobe tout cela, sans la moinde hésitation. Il n'a sur ces problèmes que des idées superficielles et vagues. Ses réminiscences de collège sont lointaines et ne lui tiennent guère. Par contre, il a une idée fixe: arriver au pouvoir afin de prendre bien soin de ses propres intérêts, de donner des places à papa, et de rire des libéraux qui se battent pour des idées au lieu de *politiquailler* par ambition personnelle....

George V remercie le Canada

Ottawa, 9—Lord Crew, secrétaire des Colonies a envoyé le cablegramme suivant au gouverneur général:

"Votre télégramme a été reçu et déposé devant sa Majesté qui m'a recommandé de vous dire combien Elle était touchée de la chaude sympathie du gouverneur-général, des ministres et du peuple canadien. La loyauté et l'affection à Sa Majesté le Roi du Dominion au delà des Mers sont une bien grande consolation pour Sa Majesté et la Famille Royale dans leur douleur."

En Angleterre

Londres.— Le roi Georges V a fait connaître ses sentiments d'une façon sensationelle. Il a appris à ses ministres que la déclaration qu'il devra lire lorsque pour la première fois depuis son avènement il se présentera devant le parlement lui répugne extrêmement, à cause des allusions blessantes qu'elle contient à l'égard des catholiques.

Voici la partie de la déclaration que le roi ne peut se résoudre à lire:

"J'affirme solennellement et sincèrement, devant Dieu, que je crois que dans le sacrement établi pendant la Cène, le pain et le vin ne sont pas changés en chair et en sang de Jésus-Christ, pendant ou après la consécration; que les prières à la Vierge Marie ou aux saints, et la célébration de la messe comme elle est faite actuellement dans l'église de Rome, sont des choses qui appartiennent à la superstition et à l'idolatrie.

"J'affirme solennellement, devant Dieu, que je fais toute cette déclaration dans le sens simple et ordinaire des mots, tel qu'il est compris par les protestants anglais, sans réserve et sans équivoque, et sans dispense accordée à cette fin par le pape ou par toute autre autorité."

La conduite du roi soulèvera probablement une violente hostilité parmi certains protestants qui sont encore convaincus que Rome peut détruire la monarchie britannique et rendre l'avènement au trône possible pour un catholique.

Le gouvernement a l'intention de proposer un amendement à la déclaration avant l'ouverture de la prochaine session, alors que le roi devra pour obéir à la loi, faire sa déclaration.

Le roi Georges V est donc un homme courageux et qui sait obéir à ses impulsions. Sa conduite provoquera peut-être quelque agitation, et il sera peut-être aussi accusé d'avoir un penchant trop prononcé vers le catholicisme, mais sa gloire n'en sera que plus pure et plus grande.

LOURDE TACHE

Le nouveau roi d'Angleterre est peut-être aujourd'hui l'homme qui doit le plus travailler dans l'empire.

Outre son séjour au palais de Buckingham où il passe une partie de la journée à consoler sa mère, il est accablé de besogne. Il doit recevoir les invités aux funérailles et surveiller tous les préparatifs de la triste cérémonie. A sept heures, tous les matins, le nouveau souverain est à son bureau au palais Marlborough. L'exposition de la dépouille mortelle a nécessité un grand travail, ainsi que les détails nombreux du programme des funérailles. Le cortège à Westminster sera presque aussi imposant que la procession funèbre elle-même.

Le roi Georges, tous les souverains et les représentants étrangers suivront le corps, montés sur des chevaux drapés de noir, tandis que la reine et les dames de sa suite suivront en voiture. Le corps sera reçu à Westminster par les membres de la chambre des communes et les lords, tandis que les choeurs de l'abbaye de Westminster et de la chapelle royale, assisté de la fanfare des "Goldstream Guards" participeront à la partie musicale.

NOTICE

RURAL MUNICIPALITY OF TACHE MAN.

SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES

By virtue of a warrant issued by the Reeve of the Rural Municipality of Tache to me directed, bearing date the twelfth day of April, A. D. 1910 commanding me to levy upon the several parcels of land of the said Municipality enumerated in the list hereinafter set out for arrears of taxes due in respect of the said several parcels of land, with costs, as set out in the said list, take notice, that, unless the said arrears of taxes and costs be sooner paid, I shall, on the Eighteenth day of June A. D 1910, at the hour of 2 o'clock in the afternoon, in the Village of Lorette proceed to sell by public auction the said lands for the said arrears of taxes and Costs.

DESCRIPTION	Section	Tow'ip	Range	Acres	Arrears	Costs	TOTAL
The W. hf. of	6	8	4	316	$117 29	50	$117 79
L. S. 2, 3, 4, 5, 6 and 12	6	9	4	236	110 90	50	111 40
Part of L. S. 1, 3, 7, West of Seine River, N. hf. of L. S. 12 and frac. L.S. 5	19	9	4	50	25 63	50	26 13
W. hf. of lot No. 26, Parish of Lorette	......	......	......	70	63 24	50	63 74
L. S. 4, 5 and 6, section 2, tp. 9, range 4 and L. S. 2, 7 and 8	3	9	4	240	104 12	50	104 62
S. W. qr and N. E. qr	18	9	7	320	80 92	50	81 42
S W. qr. and S. E. qr	19	9	7	320	88 31	50	88 81
S. W. qr	20	9	7	161	32 55	50	33 05
S W. qr	34	9	7	160	36 12	50	36 62

All of said lands being patented

Dated at Lorette, in the Province of Manitoba, this twelfth day of April, A. D. 1910.

E. J. R. ARPIN,
Secretary-Treasurer.

La France aux obsèques du roi

ELLE SERA REPRESENTEE PAR UNE MISSION EXTRAORDINAIRE.

Paris, 9— La France sera représentée officiellement aux obsèques du roi Edouard VII d'Angleterre par une mission extraordinaire.

On aurait l'intention de placer M. Emile Loubet, ancien président de la république, à la tête de cette mission. C'est sous la présidence de M. Loubet que s'est conclue l'entente cordiale et, de plus, les relations personnelles entre l'ancien président et le roi Edouard étaient des plus amicales. Nul doute que les anglais n'apprécient comme une marque de délicate sympathie la présence de M. Loubet à la tête de cette mission extraordinaire.

M. Delcassé, qui signa comme ministre des affaires étrangères l'accord franco-anglais, ferait également partie de cette mission et sa présence complèterait évidemment le témoignage d'amicale sympathie donné ainsi par la France au peuple anglais.

De hautes personnalités représentant l'armée et la marine française assisteront en outre aux funérailles du roi.

NOTE

La feuille française de Winnipeg se doute bien que nous n'avons pas grand'chose à dire à ses articles de la semaine dernière.

Il n'y en a pas pour empêcher de dormir un homme!

On ne touche pas au fond des débats que nous avons soulevés; on préfère jeter d'inoffensives boulettes de papier à l'un de nos amis, auquel on attribue les écrits de notre journal.

Cet ami a fait comme nous, il a souri de cet enfantillage.

Le rédacteur du *Manitoba* s'est absenté pendant deux semaines, mais il a repris son poste aussitôt qu'il a été de retour. Et il a accepté bien volontiers la responsabilité de tout ce qui s'était publié pendant son court voyage.

Nous sommes tous des Canadiens

Traduit du "Standard", de Kingston, Ontario:

"Nous pensons bien que rien n'était plus loin de la pensée de sir James Whitney, premier ministre d'Ontario, dans son discours d'hier soir en cette ville, que de donner une leçon de tolérance et de largeur de vue aux journaux du Canada, qui ont eu la vue assez courte et l'esprit assez étroit pour soulever le cri de race et de religion ou qui, par une attaque directe ou par des allusions ont, dans leur myopie ou leur stupidité, ou dans l'une et l'autre, cru devoir attaquer les Canadiens-français du Canada et spécialement ceux de Québec.

"Et cependant, quoique cette idée de donner une leçon ait pu être très loin de la pensée de Sir James, cette leçon a été tout de même donnée en des termes aussi vigoureux, aussi énergiques, aussi clairs et aussi virils que ce que nous avons entendu de mieux dans ce sens depuis longtemps.

"Le Canada est le pays des Canadiens, le pays d'un seul peuple. Sans doute, nous avons ici des Canadiens de différentes origines: Irlandais, Ecossais, Anglais, Allemands et Français. Mais le fait reste que tous, eux et nous, quelle que soit notre origine, sommes Canadiens dans notre coeur, Canadiens par nos espérances, nos aspirations, nos ambitions, nos voeux. Mais, aussi nous sommes humains."

NAISSANCE

A Winnipeg le 12 du courant, madame Origène Roy, un garçon. Parrain et marraine, M. et Mme J B. Lauzon, de Winnipeg.

Université de Manitoba 1910

RÉSULTATS DES EXAMENS UNIVERSITAIRES.

Cours Universitaires:— Philosophie II année: Gradués:— Joseph Béliveau, médaille d'argent, Thomas Beaubien, médaille de bronze, Guillaume Charette, Alexandre Lambert.

Philosophie I année:—Joseph Sukacs, bourse de $150, J. B. Beaupré, bourse de $100, J. B. Dutton, Jacques Bertrand, Arthur Béliveau, J. S. McManus, Fernand Major.

Rhétorique:— Emile Désorcy bourse de $60 pour français, philosophie, latin et histoire, aussi mention honorable en anglais. Joseph Gaudry, bourse de $40 pour anglais, Charles Henri Gauthier, bourse de $40 pour anglais, Charles A. Bohémier, Alphonse Laurin, Conrad Gauthier.

Belles Lettres:—Antonio de Margerie, bourse de $40 pour français, aussi mention honorable en histoire, Marius Bleau bourse de $20 pour histoire, Arthur Prud'homme, Pierre Paquin, Marius Bleau, Valmore Forest bourse $40, grec mention honorable en français, Gerald McTeigue, William Long. Marcien Bonneau, Ernest Collins, Le Reardon.

Cours de génie Civil:—Ière année:—Albert Auger, 1 A., Louis Bétournay 1 B.

Faculté de Médecine:—Phénix Decosse. Joseph Picard, Jacques Preadergast; droit de Licence, M. Charles Auguste Lambert.

Cette liste de candidats heureux montre que le collège de Saint-Boniface maintient toujours sa supériorité. Le nombre de candidats va toujours aussi, en augmentant.

Nous nous réjouissons de ces succès,

Tag Day!

Ce sera demain le "Tag Day" dont nous parlions mercredi dernier.

Comme nous nous permettons de le rappeler, cette vente de rubans, boutons, rosettes et drapeaux, faite par des jeunes filles, contribuera à l'érection d'un hôpital pour les cas de consomption avancée. L'œuvre est bonne et le public y fera bon accueil, nous en sommes sûrs.

Nous souhaitons aux jolies vendeuses de faire ample moisson de pièces d'argent.

—Pour médecines patentées, allez à la maison J. H. Bonin, compagnie Limitée. Vous y trouverez un grand assortiment à des prix les plus bas.

Chez Nous ET Autour de Nous

—Maisons modernes à vendre sur la Rue de l'Hopital, conditions faciles. S'adresser à Prosper Gevaert.

—Il y a beaucoup de demandes pour des maisons modernes à Saint-Boniface. Avis aux capitalistes.

—M. Clovis Dégagné, a acheté l'ameublement de l'Hotel St-George et il a pris possession de cet hôtel la semaine dernière.

—Madame Rehaud, No. 11, rue Masson, annonce au public qu'elle prendra des engagements comme garde malade.

—A vendre, un appareil complet de scierie, et aussi lots et terres à bas prix. S'adresser à Joseph Hébert Saint Boniface.

—M. Adrien Potvin est à se construire une jolie résidence sur la Rue Langevin; M. J. A. Sénécal en est l'entrepreneur.

—Assemblée de la Société St. Jean Baptiste dimanche le 22 mai, à 1½ h. p.m., à l'hôtel de Ville.

—Monsieur et madame J. H. Tremblay sont revenus jeudi de leur voyage de noces, dans la province de Québec et les Etats-Unis.

—La Maison J. H. Bonin compagnie Limitée vient de recevoir de la Province de Québec, une grande quantité de sirop d'érables.

—On demande 25 jeunes filles pour travailler dans une manufacture d'overalls. S'adresser au No. 136 Rue Rupert Est, Winnipeg.

—On est à paver les quelques pieds de chemin qui séparent l'avenue Provencher du pont Broadway. C'est une amélioration dont tous seront contents.

—A vendre par MM. Guilbault et Cie., du bois de première qualité: épinette, tremble et cyprès, en gros et en détail. Téléphone 604.

—Le bateau Winnitoba fera sa première excursion le 24 mai et le nouveau bateau qui portera le nom de Bonitoba sera peut-être près pour ce jour-là.

—Réunion du conseil général de l'Association Nationale Métisse de Manitoba, mercredi le 25 mai à 2 heures p.m. à la salle Bourgouin, Avenue Provencher.

—M H P. Blackwood, avocat, du bureau de MM. Bernier, Blackwood, Bernier & Beaupré, est arrivé samedi d'Ottawa où il a plaidé et gagné un procès important devant la Cour Suprême.

—Les pluies de dimanche ont fait un bien immense aux champs. La verdure des arbres s'en est ressentie, et nous paraissons entrer définitivement en été—l'été qui réjouit et qui répose.

—La procession de la Fête Dieu cette année aura lieu dimanche le 29 mai; le parcours probable sera par l'avenue Taché, l'Avenue Provencher, la rue Aulneau et retour par la rue Cathédrale.

—Lundi, 23 mai, étant le jour de l'Empire, célébré dans les écoles, il y aura une séance donnée à l'école Provencher à 2.30 p.m. M. B Fletcher, député-ministre de l'éducation a promis d'être présent et d'adresser la parole. Le Dr. G A. Dubuc adressera aussi la parole en français. Les parents et les amis des élèves sont invités à assister à cette séance.

—Madame Théophane Bertrand a donné dimanche, entre quatre et six heures, une élégante réception. Les salons se sont remplis d'amis qui ont offert de sympathiques félicitations à madame et à monsieur Bertrand à l'occasion de leur heureux voyage d'Europe.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte amendant le chapitre 173 de 7-8 Edouard VII, lequel est un acte incorporant la Banque de Winnipeg; l'objet du dit acte est d'étendre la période du commencement obligé des affaires de cette banque.

DENTON, DUNN et BOULTBEE,
20 King Street, East Toronto.
Avocats des requérants.

Cité de St. Boniface

EGOUT

AVIS est par les presentes donné que le Conseil de la Cité de St. Boniface a décidé de faire, comme amélioration locale, à être payée par taxes spéciales, l'ouvrage suivant, savoir:

Un canal d'égoût souterrain sur la rue St. Joseph, à partir de la limite nord du loi "A", plan 651, St Boniface, au chemin Ste Marie.

Il sera chargé aux propriétés ayant front ou aboutissant sur les rues ou parties de rues sur lesquelle le dit canal d'égoût sera fait une somme de deux piastres par pied de front, de chaque côté pour la construction de l'égoût.

La Cité émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de cet ouvrage, et côtisera et prélèvera annuellement dans chaque cas taxe de frontage (Frontage rate) égale et uniforme sur les propriétés ayant frant sur la rue sur laquelle sera fait le dit égoût et un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindae les dites débentures en trente années, l'intérêt devant être calculé à cinq pour cent par an en computant les dites taxes et à quatre pour cent par an sur le placement du fonds d'amortissement.

Et à moins que dans un mois à compter de la Publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Cité de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à les faire exécuter et à prélever des taxes spéciales de frontage comme dit ci-dessus.

St. Boniface, le 18 mai 1910.

(Par ordre) J. B. COTE,
Greffier.

Cité de St. Boniface

NIVELLEMENT

Avis est donné que le conseil de la Cité de St Boniface a décidé de faire comme amélioration locale le terrassement et nivellement de toutes les rues et ruelles situées dans les plans Nos. 4 et 1201, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition telle que ci après mentionnée. Coût approximatif $3580.00.

La Cité émettra des débentures d'amélioration locale Pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût du dit ouvrage, et côtisera et prélèvera annuellement des taxes de frontage égales et uniformes sur les proprietés ayant front sur les rues ou ruelles où sera fait le dit terrassement ou nivellement pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en vingt années, l'intérêt devant être calculé à cinq pour cent par an sur la dette créée et à quatre pour cent par an sur le placement du fonds d'amortissement.

Et, à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectéo, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la côtisation requise pour en payer le coût, la dite Cité de St. Boniface pourra, sans autre avis, procéder à faire exécuter le dit ouvrage comme susdit et à imposer et prélever une taxe spéciale comme dit ci-dessus.

St. Boniface, le 18 mai 1910.

(Par ordre) J. B. COTE,
Greffier.

FEUILLETON DU MANITOBA

Les Noellet

(Suite)

N° 22

Puis subitement redevenu aimable, et le visage souriant, comme autrefois l'élève de l'abbé Hourtebise, il ajouta :

—Il était même convenu, Mélie que vous nous aideriez.

—Comment cela.

—Je ne puis pas me présenter à la Genivière, je vous le répète. Alors nous avions pensé Antoinette et moi, que vous ne refuseriez pas d'aller prévenir ma soeur de mon arrivée, que je me tiendrais dans un champ, dans un chemin, n'importe où, et que Jacques viendrait m'y trouver, soutenu par vous deux, comme s'il faisait une promenade.

—Pourra-t-il, le pauvre garçon ? dit Mélie

Elle s'était reculée, un peu rouge, et détournée vers la fenêtre. Le jour grandissait. Voici que les contrevents claquaient le long des murs des voisins. Une ou deux charettes roulaient, loin dans la campagne. Et Mélie se trouvait embarassée d'avoir reçu Pierre Noellet chez elle, si matin. Elle n'avait pas pensé à cela, tout d'abord, dans la surprise et dans la joie de le revoir. Elle avait eu pitié aussi, à cause de la pluie si drue qui tombait...

—Ecoutez ! dit-elle.

La petite gouttière de droite chantait encore : "Ca fleurira mieux !" Mais ses notes très espacées indiquaient que l'orage s'éloignait. Mélie prit son parti de belle humeur, avant que Pierre se fût même aperçu de son trouble.

—Nous ne pouvons pas sortir encore, dit-elle ; mais, dans dix minutes, la nue aura passé, et je vous aiderai comme vous le voulez.

—Je savais bien que vous diriez oui. Je vous connais si bien ! Quand nous parlons de vous, à Paris, ce n'est jamais en mal. Car nous parlons de vous, Melle.

—Avec qui ?

—Avec les Laubriet.

—Vous les voyez ?

—Sans doute. Je n'osais pas aller chez eux, vous comprenez. Un jour, dans la rue, je me suis rencontré avec M. Hubert, qui m'a tendu la main : "Où êtes-vous logé ? m'a-t-il dit, que faites vous ? pourquoi ne nous avez-vous pas donné signe de vie ? C'est très mal. Venez me trouver demain."

—Ce que c'est que d'être savant ! fit-elle, d'un air d'admiration. Et vous y avez été ?

—Naturellement J'y suis même retourné. Et maintenant le petit Pierre Noellet du Fief-Sauvin est reçu chez les châtelains de la Landéhue qui lui faisaient si grand peur autrefois. Il ose leur parler. Il est bien accueilli. Depuis un mois surtout que je suis au journal, j'ai passé assez souvent la soirée chez eux.

—Vous écrivez dans un journal ?

—Au *Don Juan*.

—Devez vous être riche !

—Pas encore, Mélie je suis même pauvre pour le moment.

La jeune fille le considérait sans répondre, étonnée. Comment se pouvait-il qu'il fût pauvre et si bien vêtu ?

—Je vous surprends, reprit Pierre. Parce que j'écris dans un journal et que je ne m'habille plus comme au Fief-Sauvin, vous vous imaginez que je suis riche.

—Oui.

—Si vous saviez dans quelle misère, j'ai d'abord été !

—Vous dans la misère ?

—Pendant plus de six mois sans aucun emploi, cherchant vainement la moindre place dans un bureau, des leçons à donner, et ne trouvant rien, rien. Personne ne me connaissait, et personne ne voulait de moi. Les commencements ont été rudes, je vous assure.

—Et moi qui ne m'en doutais pas ici !

—Heureusement quelqu'un a eu pitié de moi, m'a pris sous sa protection, m'a rendu la confiance que j'avais presque perdue dans la vie.

—M. Laubriet, je parie ?

—Non, un vieux professeur qui habitait la même maison que moi : M. Chabersot. Vous pouvez retenir son nom, Melie : c'est celui d'un homme excellent. Quand ma famille même me délaissait, lui m'a secouru et m'a sauvé. Grâce à lui j'ai pu entrer à la rédaction du Don Juan Mais ne croyez pas que ce soit la fortune. Je gagne à peine de quoi suffire à mes dépenses, et j'ai 1500 francs de dettes criardes.

—1500 francs ! dit Mélie qui n'avait jamais possédé pareille somme.

—Il a bien fallu emprunter.

—Comment les rendrez vous ?

—Mon père me les doit.

—C'est vrai, je me souviens Vous les réclamiez à votre père, en octobre quand vous avez écrit.

—Croiriez vous que je n'ai jamais reçu de réponse ? Cependant il m'en faut une, et prochaine. Loutrel qui m'a prêté ne veut plus attendre... Tant pis, je le laisserai faire ce qu'il me conseil depuis longtemps...

—Encore quelque chose contre maître Noellet, Pierre !

—Non, rien, Mélie, rien. Ne vous troublez pas ainsi.

—Si j'avais cette somme là, dit-elle, comme je vous la donnerais volontiers.

Une larme était montée aux yeux de Mélie. Tout ce qu'elle venait d'apprendre ou d'entrevoir lui serrait le coeur. Que de choses encore elle devait ignorer, et combien elle se sentait devenue étrangère à la vie de son ancien compagnon de jeunesse !

Pierre Noellet s'en aperçut, et dit en souriant :

—Vous êtes une brave fille, Mélie : je vous ai toujours connue bonne et serviable.

—Vous dites cela pour me faire plaisir ?

—Non, je le pense sincèrement, et je suis content de vous retrouver.

—Bien vrai ?

—Bien vrai !

Ce fut le tour de Mélie de sourire. Et elle dit :

—Moi aussi Pierre, je suis contente.

—Vous souvenez-vous quand j'étais enfant ?

—Oui, allez, je me souviens.

—Nous étions comme frère et soeur.

—Je vous voyais y aller tous les jours.

—C'était peut-être le bon temps, Mélie !

Elle avait grande envie de dire oui. Mais elle se contenta de le penser et de le laisser voir, dans ses yeux brillants de joie, d'où les larmes étaient parties. Elle se leva et alla soulever le rideau de la fenêtre : plus un nuage ! Quelques légers voiles de brume, çà et là, dans le bleu, ondulaient encore et s'en allaient lentement.

—La pluie est bien finie, dit-elle, venez !

Elle prit ses sabots de dimanche, à cause des chemins mouillés. Pierre sortit le premier, et ouvrit la porte du jardin.

Et cela lui sembla si joli dehors, qu'il s'arrêta un peu. Les fleurs, les herbes, les moindres végétations ignorées s'était vivifié sous l'ondée, et se redressaient et s'étendaient, et versaient tant de parfums qu'on se grisait à respirer. Le gros romarin avait l'air de s'être encore élargi, et de vouloir, dans l'exhubérance de sa sève, écraser les deux haies qui supportaient ses bras fleuris. Au delà, le soleil rougissait les frondaisons jeunes des chênes Tous les bruits accoutumés surgissaient dans cette campagne qui s'éveillait rajeunie Pierre écoutait les voix qui l'avaient bercé. Il y avait de la lumière et de la joie partout.

—Que vont-ils penser dans le bourg, dit Mélie Rainette, quand ils nous verront tous deux par les chemins ?

—Que nous n'avons pas cessé d'être bons amis, répondit Pierre, et ce sera vrai.

Ils traversèrent le jardin. A l'extrémité, un sentier s'ouvrait : on n'avait qu'à le suivre pour arriver, en passant derrière le bourg, à la Genivière. Mélié et Pierre allaient l'un près de l'autre, baignés dans la fraicheur matinale, sans plus se parler. Elle était heureuse. Elle marchait très doucement, pour être moins tôt rendue, regardant à la dérobée leurs deux ombres confondues glisser sur le talus du chemin creux. A peine se souvenait-elle du triste rendez-vous qu'elle devait préparer. Un chant de triomphe, puissant et contenu, chantait en elle. Bientôt peut-etre un jour viendrait où elle irait ainsi, tout près de lui, en robe de mariée, un long cortège les suivant. Elle se disait qu'il l'aimait. Comme il était beau, et grand et fier ! Elle n'osait lever les yeux vers lui, mais elle sentait cela divinement.

Au détour du sentier, Pierre la prit par le bras. Ils arrivaient. Elle le considéra, subitement tirée de son rêve. Ah ! certes, les pensées de Pierre Noellet n'avaient pas dû ressembler aux siennes ! Son visage était dur et soucieux. La vue de la grange de la Genivière, qui leur cachait la maison, n'avait rappelé en lui qu'un ressentiment amer. Il était inquiet de cette rentrée en fraude dans la métairie paternelle, et un peu de temps ses yeux errèrent sur les champs voisins.

—Melie, dit-il, en se penchant et la voix serrée par l'émotion, vous disiez que Jacques ne pouvait aller loin ?

—Il ne marche plus seul.

—Alors, je l'attendrai ici.

Sa main désignait la porte de la grange, ouverte à l'extérieur sur le chemin qui coupe le sentier.

—Là dit Mélie hésitante, c'est si près de la maison...

—Eh bien ?

—Je ne sais pas, mais... si votre père vous rencontrait ?

—Mon père laisse bien coucher les mendiants dans sa grange ! répondit Pierre. Soyez tranquille : je ne mettrai pas le pied sous son toit. Allez, Mélie.

—Et votre mère ? demanda-t-elle.

—Ne la prévenez pas. A quoi bon de nouvelles scènes et de nouvelles larmes, puisque je ne veux pas plier et que je ne peux pas rester. D'ailleurs, je ne viens pas pour les vivants. Allez chercher Jacques, et que je reparte vite.

Ils sortirent du sentier, tournèrent à gauche et longèrent la grange jusqu'à l'extrémité. Là, Pierre entra, au milieu des planches, des perches des cercles de barrique abrités dans cette partie du bâtiment. Un peu plus loin, il y avait du foin de la récolte dernière, entassé et pressé, dont la tranche, sciée au couteau formait une muraille à pic. Mélie tourna l'angle du mur, et poussa un petit cri.

Sur le seuil de sa maison, au dessous du cep de vigne dont le pampre, inondé de pluie et de rayons semblait d'émeraude taillée, le métayer venait de se montrer. Il leva les yeux du côté où la vallée ouverte, éclatait de vie et de jeunesse, comme il avait coutume de le faire chaque matin, pour se rendre compte du temps Quand il les rabaissa, un valet passait devant lui, portant une faux. Il le suivit du regard avec un air d'accablement, soupira et descendit dans la cour. Mélie le vit enjamber une barrière à claire voie, tout au bout de l'étable, et s'éloigner par la voyette d'un champ.

(*A suivre*)

L'Union Nationale Francaise de l'Ouest

Dans son assemblée générale du 10 mai dernier, l'Union Nationale Française de l'Ouest a procédé à la réélection de son bureau.

Ont été élus : MM. J. E. Collon, Président ; A. Seive, Vice-Prés. ; J. Pelisse, Trésorier ; P. Simonot, Secrétaire. Conseillers : A. Boutal, A. Caucheron, M. Dumousseau, C. Billard, M. Marcet et J. Perrin.

Union Metisse St-Joseph

Nous sommes heureux d'apprendre la formation d'une union locale de cette société à Lorette. Voici le nom des officiers :

Chapelain ; M. le Curé Jos. Dufresne.

Présidents honoraires :
M. Elzéar Lagimodière.
M. Duncan McDougall.
M. Colin McDougall.
M. Louis Vandal.

Exécutif.

Président, M. William Lagimodière.

1er. Vice-Président, M. Ernest Gauthier.

2ème Vice-Président, M. Jean Huppé.

Secrétaire. M. William McDougall.

Trésorier. M. Odule Ferland.

Comité de Régie :

M. M. Alfred McDougall,
Alex Landry,
Pierre Vandal,
Jos. McDougall,
Ph. Lavoie.

Délégués au Conseil Général.

M. M. Duncan McDougall.
Jean Huppé.

Les Canadiens-francais

Voici comment le *Telegram*, de Winnipeg, apprécie la conduite des Canadiens-français à l'occasion de la mort du roi d'Angleterre :

"Il n'y a pas d'endroit où l'on ait senti comme au Canada la perte que fait l'Empire par la mort d'Edouard, où l'on ait manifesté tant d'affection pour le souverain disparu ; et dans ce concert de voix canadiennes, nulle n'a été plus sincère, plus loyale et plus attachée a u drapeau que la voix des Canadiens-français.

L'empire britannique comporte des centaines de mille citoyens d'origine française. Dans nulle partie de l'empire on n'a exprimé plus de regret qu'au Canada, la patrie des sujets anglais d'origine fançaise.

"Nous signalons cette attitude comme un exemple de fidélité, aux autres canadiens d'origine différentes qui ont établi ici leurs foyers."

Nous remercions le *Telegram* de ses bonnes paroles, et nous pouvons de nouveau assurer nos concitoyens anglais de notre attachement à la Couronne et aux institutions britanniques.

Notre amour pour notre foi, pour notre langue, pour la France ne sont pas incompatibles avec notre loyauté.

La "Northwest Review"

Le *Central Catholic* a changé son nom pour reprendre le titre de *Northwest Review*. Nous sommes heureux de cette mutation qui donne à l'organe des catholiques anglais de l'Ouest canadien le titre du vaillant journal qui fit jadis de si fortes et si courageuses batailles pour nos droits scolaires C'est un peu comme un ancien compagnon d'armes qui nous revient, et nous nous en réjouissons sincèrement.

—Le cigare 1912 est en vente au bureau de J. B. Leclerc,

AVIS

Des soumissions cachetées et adressées au soussigné seront reçues jusqu'au 19 mai pour l'achat des terres provinciales.

N. E. qr section 23, Township 13, Range 32 W, $7 par acre, prix fixe.

N. W qr, section 9, Township 20, Range 32 W, $8 par acre, prix fixe.

N. W. qr. section 19, Township 28, Rang 3W, $1[illegible] par acre, prix fixe.

S. E. qr. section 9. Township 28, Range 4W, $8, par acre. Prix fixe.

N. W. qr. section 3. Township 28, Range 6W. $12 par acre Prix fixe.

Les conditions d'achats sont 10 pour cent accompagnant la soumission, la balance en neuf paiements annuels avec intérêt de six pour cent.

La plus haute ni aucune des soumissions seront nécessairement acceptées. Aucun prix ne sera considéré plus bas que les prix fixés.

R. P. ROBLIN,
Commissaire des Terres Provinciales
Winnipeg